

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:  
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

## 3324 - La lecture des contes et le visionnage de films de science fiction

---

### question

Est-il permis de lire les contes qui relatent la création du monde humain et l'évolution de l'animal à l'homme ?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

S'il s'agit de romans qui véhiculent des mensonges et une déformation des vérités religieuses et scientifiques à l'instar de la théorie de Darwin (Noushou wal irtiqā), le musulman doit plutôt s'en méfier et s'occuper de ce qui l'aide et lui profite en fait de connaissances utiles, de bonnes actions, de lecture d'histoires réelles et d'événements historiques. Bon nombre de films et de romans traitent de la mort et la ressuscitation opérée par l'homme ainsi que la création à partir du néant et la possibilité donnée aux scientifiques d'inventer la vie dans leurs laboratoires et de la donner à des êtres inanimés et de faire revivre des oeufs morts depuis des milliers d'années et de voyager dans le futur et de revenir au présent. Ce qui est impossible dans la mesure où seul Allah connaît l'inconnaissable (par l'homme).

Certains romans et films se heurtent de façon claire à des réalités historiques mentionnées dans le Coran et la Sunna à propos de la création de l'homme et sa vie sur terre. Pourquoi le musulman s'engagerait-il à lire ou à regarder ce qui risque d'ébranler sa foi ou tout au moins de lui faire perdre son temps et de l'occuper de ce qui ne lui profite pas? Il est vrai que certains pourraient prétendre que ces activités visent à divertir leurs auteurs. Mais le divertissement ne doit pas passer par l'interdit. En plus, le temps du musulman est trop important pour qu'on puisse le gaspiller dans des inanités. Le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : **La bonne assimilation de l'Islam de la part d'un fidèle implique son abandon de ce qui ne le regarde pas.**

# **L'islam en questions et réponses**

Superviseur général:  
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

(rapporté par at-Tarmidhi, 2239 et d'autres et cité dans Sahih al-Djami, 5911). Allah le sait mieux.